

DEPARTEMENT

de
SEINE-MARITIMEARRONDISSEMENT
DE DIEPPE

CCAS d'EU

CCAS DE LA VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 Juin 2023

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
13	9	9

Date de convocation
16 juin 2023

Objet de la délibération

MAJORATION DE LA
TARIFICATION SAADDélibération portant approbation
sur la majoration tarif horaire du
SAAD les dimanches et jours fériés

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, à Eu, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville d'EU s'est réuni à la salle Michel Audiard, sous la Présidence de Monsieur Michel BARBIER, Président, en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Président, dans le délai voulu par la loi.

MME TURPIN Peggy, Directrice CCAS, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : M. BARBIER Michel, MME BRIFFARD Claudine, M. DANJEAN Laurent, MME DUNEUFGERMAIN Thérèse, MME FIRION Isabelle, MME MALLET Elisabeth, MME PLANCHON Agnès, MME THOUVENEL Rolande, M. VASSELIN Julien.

Absents : MME BELLEVILLE Séverine, MME COINTREL Françoise, MME PARIS Christine, MME VANDENBERGHE Isabelle.

En exercice : 13

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Absents : 4

Nombre de voix :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le décret n°2022-1773 du 30 décembre 2022 relatif au tarif minimal de l'aide à domicile mentionné au I de l'article L.314-2-1 du code de l'action sociale et des familles pour l'année 2023

Vu l'arrêté du 23 décembre 2022 relatif au prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

Article 1 : d'approuver la mise en place d'une majoration sur le tarif horaire à hauteur de 0.80 € de l'heure pour les interventions des dimanches et jours fériés.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

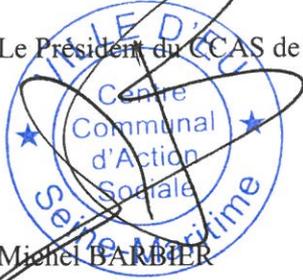
ID : 076-267601086-20230628-DEL2315-DE

Article 2 : d'autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant au dossier pour la mise en place de la majoration de 0,50 € de l'heure à compter du 1^{er} septembre 2023.

Fait et délibéré à EU
En séance du 28 juin 2023

Pour Extrait Conforme,

Le Président du CCAS de la Ville d'EU,



Michel BARBIER